



A vos Cass...

Bulletin d'information des salariés des avocats à la Cour de cassation n°51

Ne rien lâcher...Tous en manifestation le 9 janvier 2020 Contre leur projet de réforme des retraites

Lors de la bilatérale qui s'est tenue le 18 décembre 2019 entre la CGT et des représentants du gouvernement, une fois de plus, nous avons réitéré notre refus de cette réforme.

En effet, notre système de retraite permet à de nombreux travailleurs de partir en retraite avec une pension leur permettant de vivre dignement. Cependant, la modification du marché du travail voulu par les gouvernements successifs et le patronat a créé des situations de précarité, a fait perdurer des inégalités, qui ne sont pas compensées par ce système et qu'il est urgent de régler.

Au lieu de repenser un système dans sa globalité afin qu'il réponde à cette situation, ou, mieux encore, de combattre le chômage, la précarité et les inégalités, les gouvernements ont pris acte de la situation et, comme si c'était une fatalité, ont dégradé le système de retraite, réforme après réforme (*Balladur en 1993, Fillon en 2003, Touraine en 2014*) en allongeant la durée de cotisations et de fait la durée du travail, en diminuant les recettes, en refusant une réelle prise en compte des situations de pénibilité, nous sommes toutes et tous amenés à travailler plus. Nous constatons d'ailleurs qu'aujourd'hui, malgré un âge légal fixé à 62 ans, les salariés partent en moyenne à 63,5 ans, faute de revenus suffisants.

C'est dans ce cadre que nous avons de nouveau avancé nos grands principes :

- Un départ à 60 ans à taux plein avec un revenu de remplacement à 75% du revenu net d'activité (*calcul sur les 10 meilleures années ou les 6 derniers mois*) et au minimum un Smic à 1800€. Chacun doit pouvoir vivre dignement de son travail, y compris à la retraite. C'est vrai pour tous, salariés comme agriculteurs.
- Comptabiliser les années d'études pour les jeunes.
- Une prise en compte de la précarité.
- Une prise en compte des pénibilités des métiers (*travail de nuit, postures pénibles, exposition à des agents chimiques...*) pour tous et toutes et extension des dispositifs de départ anticipé existants.
- Indexer les pensions sur les salaires et non sur les prix.

Les financements existent :

- Garantir immédiatement l'égalité salariale entre les femmes et les hommes rapporterait 6,5 milliards d'euros en plus pour la Sécurité Sociale. Cette mesure est entre les mains du gouvernement, qui a toute latitude pour contraindre le patronat.
- Augmenter le taux de cotisation de 0,2 à 0,4 point par an permettrait de garantir la pérennité du système, cela représente un effort de 1,60€ par mois pour les travailleurs et de 2,40€ pour les employeurs.
- Mettre fin aux cadeaux faits aux employeurs en cessant les exonérations de cotisations sociales patronales : 20 milliards de plus pour la sécurité sociale.
- Créer une contribution sociale sur les revenus financiers distribués par les entreprises, à un taux équivalent aux cotisations employeurs sur les salaires. Cette contribution pourrait rapporter 30 milliards d'euros.
- Lutter véritablement contre l'évasion fiscale et sociale qui s'élève entre 60 et 80 milliards d'euros chaque année pourrait rapporter plusieurs milliards d'euros.
- Mettre en place une politique résolument tournée vers l'emploi, notamment en diminuant le temps de travail pour que chacune et chacun ait un emploi correctement rémunéré, ce qui créerait de nouvelles recettes pour la Sécurité Sociale.

La fédération appelle les salariés à faire grève jusqu'au 15 janvier 2020. Il s'agit que chacune et chacun puisse pouvoir participer activement à toutes les actions locales et départementales.

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes